

Adresse

Rue de Caraman 13 - 7300 BOUSSU

☎ 065/76 61 40

☎ 0477 80 11 49

📠 065/76 61 46

✉ secps@itcb.be

Direction

Pierre COQUELET

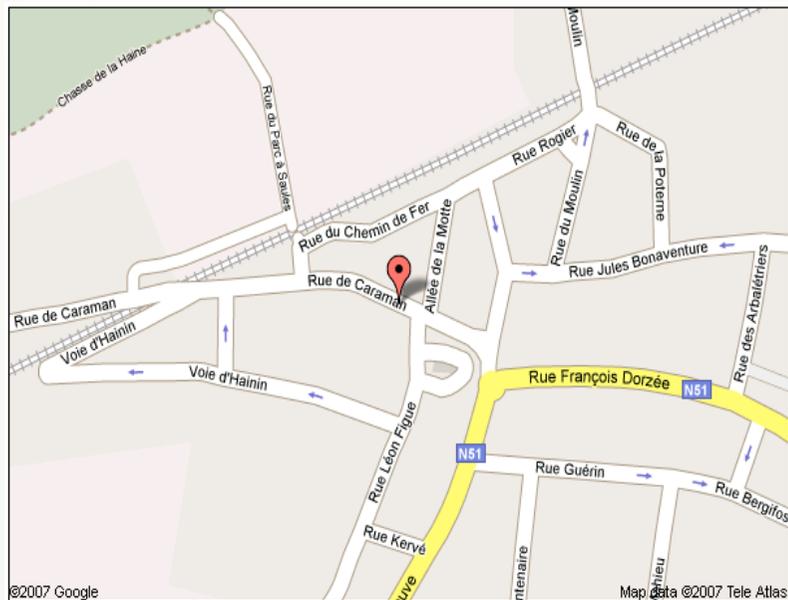
Nos bureaux sont ouverts :

Du lundi au vendredi de 17h00 à 20h30.

Inscriptions :

À partir du 26 août

Plan d'accès



Institut Technique et Professionnel

Les Aumôniers du Travail

Promotion sociale

Découverte des bières

DÉCOUVERTE DES BIÈRES

A la fin de cette unité de formation, vous serez capable de:

- De préciser l'importance du choix des ingrédients, du brassage et des différentes fermentations.... Pour la détermination des types de bières et de leurs qualités;
- De commenter un examen visuel et gustatif des bières proposées;
- De sélectionner des accompagnements judicieux pour les bières proposées.

Conditions d'admission

Être porteur du CEB
ou passer un test d'admission

Droits d'inscription

*71,40 €

20 € pour les demandeurs d'emploi,
les étudiants de moins de 18 ans,
les bénéficiaires de l'Awiph,
les bénéficiaires du CPAS,
les professeurs sous certaines conditions.

Fréquence des cours

Dés septembre (horaire à déterminer)

Titre obtenu

Attestation de réussite en
« Découverte des bières »
de niveau secondaire inférieur de transition

**A titre indicatif, suivant les montants pratiqués lors de l'année scolaire 2014-2015*

Quelles démarches effectuer pour m'inscrire ?

- ✓ Fournir ma carte d'identité pour photocopie
- ✓ Remplir une fiche d'inscription au secrétariat
- ✓ Signer le "reçu école" dès paiement
- ✓ Remettre mon diplôme le plus élevé au secrétariat (CEB, CESS, ...) ou remettre l'attestation de l'unité de formation précédente. ou réussir un test d'admission pour entrer en formation
- ✓ Payer les droits d'inscription en fonction de votre statut
- ✓ Autres démarches :

Je suis DEMANDEUR D'EMPLOI :

—> je remets mon numéro d'inscription du Forem

Je suis bénéficiaire du CPAS :

—> Je le signale au secrétariat ou je remets une attestation de bénéficiaire du revenu d'intégration

Je suis inscrit auprès de l'AWIPH :

—> je remets une attestation obtenue auprès de l'AWIPH

J'ai moins de 18ans :

—> je remets une attestation obtenue auprès de mon établissement scolaire prouvant mon inscription